CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 15 mars 2024 par la Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'portant sur la mise en place d'un projet-pilote relatif à l'organisation de l'examen théorique du permis de conduire en session spéciale et en session adaptée', portant le numéro 75.902/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 18 mars 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-BIDYJFHCG-HEJACVT‡